



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.19.68.AV

Plan communal d'aménagement révisionnel dit « Les
Fontaines » à Baillamont, BIEVRE – Projet de plan

Avis adopté le 28/06/19

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur:* Commune de Bièvre
- *Auteur du RIE :* Agora
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.51§3 du CWATUP
- *Date de réception du dossier :* 22/05/2019
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Audition :* 11/06/2019

Projet :

- *Localisation :* Lieu-dit « Les Fontaines » à Baillamont
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole, zone d'activité économique mixte, zone forestière, zone de loisirs
- *Affectations :* zone d'activité économique mixte
- *Compensations:* Zone agricole, zone forestière

Brève description du projet et de son contexte :

Ce Plan communal d'aménagement vise l'extension du parc industriel de Bièvre par l'inscription d'une zone d'activité économique mixte, d'une superficie totale de 22,5 ha, en lieu et place de zones agricoles et forestières.

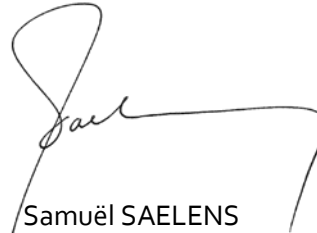
Il prévoit également l'inscription de six périmètres de compensation, d'un total de 23,9 ha :

- une zone agricole, en lieu et place d'une zone d'activité économique mixte ;
- une zone agricole et une zone forestière en lieu et place d'une zone de loisirs ;
- une zone agricole et une zone d'espaces verts à la place d'une zone de loisirs ;
- une zone agricole à la place d'une zone de loisirs ;
- une zone forestière en lieu et place d'une zone de loisirs ;
- une zone forestière en lieu et place d'une zone d'extraction.

Avis

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de plan communal d'aménagement révisionnel « Les Fontaines » révisant le plan de secteur de Beauraing-Gedinne en vue de l'inscription d'une zone d'activité économique mixte à Baillamont, BIEVRE.

Le Pôle estime que le projet est cohérent car il s'inscrit dans la continuité du parc d'activité économique existant et permet de répondre à un besoin local en terrain à vocation économique. Il présente également une bonne accessibilité via la RNg5 en proposant notamment des accès sécurisants en termes de visibilité, une bonne intégration dans le paysage grâce à des éléments végétaux structurants et l'absence de contraintes environnementales significatives.


Samuël SAELENS
Président